

Objet : COVID-19 / ACE - COMMISSION PROCEDURE - L'état d'urgence sanitaire a impacté les procédures pénales et civiles.

L'état d'urgence sanitaire a impacté les procédures pénales et civiles.

La procédure pénale a fait l'objet de l'ordonnance n° 2020-303 : Impact du COVID-19 sur la procédure pénale qui est présentée dans la première fiche technique [cliquer ici](#)

La procédure civile est concernée par les deux ordonnances n° 2020-304 et n° 2020-306 qui sont commentées dans la deuxième fiche technique [cliquer ici](#)

23, rue Lavoisier - 75008 Paris
Tel. 01 47 66 30 07 - ace@avocats-conseils.org
www.avocats-conseils.org